

# THALES



**QUESTIONS  
POSEES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL  
MARDI 18 JUILLET 2017**

## QUESTIONS CGT

### 1. **REPORT DE CONGES EN CAS D'ARRET MALADIE :**

Les salariés en arrêt maladie fin mai se sont vus supprimer leur reliquat de congés au motif qu'ils n'ont pas fait de demande de reports (impossible quand on est en maladie) !

- *Nous vous demandons que le report de congés soit fait automatiquement quand on est en maladie.*

**Réponse :** *Le témoin report de congé n'est pas automatique pour les salariés en arrêt maladie, il est soumis à l'approbation du service RH. Les salariés concernés doivent se rapprocher du service paie.*

### 2. **POLITIQUE SALARIALE POUR LES NEO RETRAITES :**

Plusieurs salariés partis en retraite après le 1 janvier 2017 n'ont pas bénéficié de la politique salariale 2017.

- Nous vous demandons :
  - a) *Quels sont les critères pour bénéficier du talon ?*
  - b) *Quels sont les critères pour le versement de la prime de 500€ ?*

**Réponse :** *Les salariés partis après le 1<sup>er</sup> janvier bénéficient du talon et de la prime.*

### 3. **SERVICE PAIE :**

Un salarié en arrêt maladie qui contacte le service paie via son adresse mail personnelle reçoit les réponses sur son mail Thalès !

- *Nous vous demandons de faire le nécessaire afin que le service paie réponde à l'adresse depuis laquelle le salarié a envoyé sa demande.*

**Réponse :** *La réponse de prise en compte de la demande est envoyée par un automate à l'adresse enregistrée sur e-admin. Quand le gestionnaire de paie rédige une réponse spécifique au salarié, il modifie l'adresse mail.*

### 4. **REPORT DE CONGES EN CAS D'ARRET MALADIE :**

Les salariés en arrêt maladie fin mai se sont vus supprimer leur reliquat de congés au motif qu'ils n'ont pas fait de demande de reports (impossible quand on est en maladie) !

- *Nous vous demandons que le report de congés soit fait automatiquement quand on est en maladie.*

**Réponse :** *Voir réponse n°1.*

## QUESTIONS CFE-CGC

### 5. SECURITE ET DEMENAGEMENT

Un mois après la réponse donnée sur le sujet (question #30 du mois dernier) :

- **Le nécessaire annoncé a-t-il été fait ?**

**Réponse :** *L'action a été lancée fin juin et l'actualisation est en cours de finalisation.*

### 6. BRUIT AU RESTAURANT INTER-ENTREPRISE

La réponse donnée à la question #6-2 du mois dernier ne nous satisfait pas. Ce n'est pas parce qu'ailleurs on se satisfait de 75dB qu'à TOSA ce soit le cas.

- **Puisqu'il ne semble pas possible de mettre en place des dispositifs "actifs", ce qui reste à nous démontrer (par exemple en CHS-CT), la CFE-CGC demande l'installation de dispositifs "passifs".**

**Réponse :** *Cela n'est pas prévu.*

### 7. FRAIS DE DEPLACEMENT ET COMMUNICATION

La récente note du Groupe a bouleversé les habitudes "ancestrales" du Personnel en la matière.

- **La CFE-CGC demande qu'une communication spécifique soit faite afin de bien informer le Personnel des nouvelles dispositions. En insistant en particulier sur le fait qu'en l'absence des justificatifs de frais, le salarié concerné sera moins remboursé qu'auparavant.**

**Réponse :** *Une communication sur ce sujet sera réalisée en septembre.*

### 8. LOCAL CAFE DU PRC

- **A-t-on des nouvelles de la réalisation de ce chantier ?**

**Réponse :** *Une réunion s'est tenue fin de semaine dernière afin d'identifier les zones possibles. Nous vous tiendrons au courant dès que le chantier sera finalisé.*

### 9. SALLES DE REUNION

Selon la réponse #19 faite en avril dernier, un groupe de travail réfléchissait sur le sujet des réservations.

- **La CFE-CGC demande où en sont ces réflexions ?**
- **Quand le personnel de TOSA verra-t-il l'effet de ces travaux ?**

**Réponse :** *Plusieurs axes de réflexions sont en cours :*

*un premier concernant la lisibilité du libellé des salles dans outlook,*

*un deuxième concernant la mise à jour d'un tableau regroupant toutes les salles de réunions.*

*Ce tableau sera disponible dans l'intranet et mis à jour régulièrement. Il intégrera plusieurs informations dont la capacité d'accueil, le type d'équipement, le nom de l'assistante proche de la salle, les conditions de réservation (nombre de jours avant la date s'il y a une limite), .....*

*D'ici la mi-octobre, toutes ces actions seront finalisées.*

## **10. FERMETURE E-02 ET SALLES DE REUNION**

Devant la pénurie flagrante et connue de tous en lieux de réunion, la réponse de la Direction : "Les 7 salles sont réservées au personnel travaillant dans la zone. Nous verrons à l'usage si des aménagements sont possibles", ne nous satisfait pas.

- **La CFE-CGC demande que ces salles soient déplacées (ou que la zone soit réaménagée) afin qu'elles se trouvent dans une zone accessible à tout le personnel.**
- **La CFE-CGC demande en outre, que la liste exhaustive de toutes les salles réservables soit mise à disposition du Personnel.**

**Réponse :** *Nous transmettons votre demande aux Services Généraux.*

## **11. COMMUNICATION**

Nombreux sont les salariés qui ne lisent pas en détail les mails de communication groupée du site, diffusés par TSA. Or, ceux-ci peuvent contenir des informations importantes, voire concerner la sécurité.

- **La CFE-CGC demande que ces informations très importantes soient diffusées par un autre biais (mail spécifique par exemple) afin de mieux attirer l'attention des salariés.**
- **Par exemple, il ne nous a pas semblé que la communication sur les places de parking objet de la réponse à la question #5-3 du mois dernier soit parue. Cette communication mériterait un mail particulier envoyé à tous les salariés du site.**
- **De même, le rappel de procédure concernant l'annuaire objet de la réponse #9 n'a pas été visible.**

**Réponse :**

- *Les informations concernant le site sont communiquées via « l'Actu Elancourt ». Les informations propres à TOSA sont communiquées via la note « En bref ».*
- *« L'Actu » sur les parkings n'est pas encore parue. Elle paraîtra en septembre de manière à s'assurer de toucher le plus de monde possible*
- *Concernant la mise à jour de l'annuaire, les services généraux envoient à chaque salarié, quelques jours avant le déménagement, un mail résumant ce qu'il convient de faire. Il y a, entre autres, toutes les informations nécessaires pour la mise à jour de l'annuaire (cf. infos ci-dessous)*

### **Modification des données de l'annuaire lors de la demande de déménagement.**

**Lors d'une demande de déménagement :**

- **Le Service Desk renseigne et modifie les données suivantes :** Numéro de téléphone ; Numéro de fax ; Bâtiment / Etage / Bureau ; Point courrier ; Adresse mail
- **La RH renseigne et modifie les données concernant :** Fonction ; Entreprise ; Service ; Responsable ; Statut ; Site

## Il est important de modifier ses données personnelles dans l'annuaire e-Dir

- Si besoin, chaque salarié doit compléter et/ou modifier les données suivantes :

Nom usuel ; Prénom usuel ; Email préféré ; Chargement et affichage d'une photo ; Profil principal ; Numéro de mobile ; Assistante

*Connexion/Déconnexion : Ma carte de visite*



## 12. RIE ET COMMUNICATION

Les fermetures d'été du RIE approchent et, à part une petite affichette à peine visible au milieu des plats de présentation au restaurant Buro+2, aucune communication ne semble avoir été faite auprès du Personnel.

- La CFE-CGC demande qu'une communication spécifique généralisée soit faite auprès du personnel de TOSA.

**Réponse :** Une communication établissement va être réalisée sur le sujet dans la semaine. Buro+2 sera fermé 3 semaines à compter du 31 juillet.

## 13. ACCORD GROUPE "CROISSANCE ET EMPLOI"

Cet accord, pourtant signé depuis plusieurs mois, ne semble pas disponible sur l'intranet TOSA.

- Quelle en est la raison ?

**Réponse :** Ces accords ont été mis sur l'intranet fin de semaine dernière.  
[Tous les accords.](#)

## 14. DIVERS

## QUESTIONS CFTC

### 15. CFTC QUESTION : TEMPS DE TRAVAIL

La DRH a proposé aux I/C en forfait jours à temps plein de 210 jours par an la possibilité d'opter pour un forfait de 214 jours.

Qu'en est-il des salariés ayant choisi un temps partiel, un temps choisi ?

**Réponse :** *Les salariés à temps partiel et à temps choisi ne sont pas concernés. Ils n'existent pas de temps partiel basé sur 214 jours.*

### 16. CFTC QUESTION : FRAIS DE DEPLACEMENT

Dans la réponse à notre question n°1 NOTE « FRAIS DE DEPLACEMENTS » du mois dernier, la DRH précise « la note a généralisé le principe des remboursements aux frais réels. »

La CFTC demande à la DRH d'informer le personnel sur la présence ou non de plafonds et leurs montants sur :

- la nuit d'hôtel ;
- le repas ;
- le petit déjeuner ;
- ...

Car, bien que ce ne soit pas précisé dans la note, le logiciel « MARCO POLO » bloque à partir de certaines sommes...

**Réponse :** *Une note sera réalisée en septembre à ce sujet.*

### 17. CFTC QUESTION : FRAIS DE DEPLACEMENT.

Les salariés se déplaçant à l'étranger et plus particulièrement en zone EURO (Italie, Allemagne, Espagne, ...) ont vu l'Indemnité Journalière baissée de 10 à 15%. La zone EURO n'étant pas en déflation, la DRH peut-elle expliquer cette baisse ?

**Réponse :** *L'évolution des barèmes à la hausse ou la baisse procède d'une analyse des coûts de vie dans les pays hors France.*

### 18. CFTC QUESTION : RIE

Pendant la période des congés d'été, la fermeture d'un des restaurants d'entreprise est-elle envisagée ?

Si oui, lequel et à quelles dates ?

**Réponse :** *Une communication établissement va être réalisée sur le sujet dans la semaine. Buro+2 sera fermé 3 semaines à compter du 31 juillet.*

## 19. CFTC QUESTION 5 : DONS DE JOURS DE REPOS

Dans le dernier accord groupe sur l'Evolution de la croissance et l'emploi, il est prévu le don de jours de repos.

La Direction peut-elle nous dire à quelle date il sera actif sur TOSA ?

La Direction peut-elle communiquer aux salariés la procédure pour faire ou recevoir des dons ?

**Réponse :** *Les salariés peuvent déjà bénéficier de cette mesure. Il suffit d'envoyer un mail à son RRH avec mettre en copie son gestionnaire de paie.*

### 20. **PLAN CANICULES**

La direction a permis aux salariés d'arriver plus tôt dans l'établissement pour espérer bénéficier de la fraîcheur.

Un bon nombre de mensuels, salariés arrivant tôt en général, en a profité.

Or, on ne peut que constater un dysfonctionnement du calcul au niveau du temps de travail calculé pour les mensuels.

Ex : une personne ayant pointée le matin à 6h30, et ayant fait plus que 7h34, s'est vue écriéter ses heures après 14h49. D'autres, se sont vues subtilisés leur crédit d'heures pour compléter jusqu'à 15h50, sans compter les autres subtilités de calculs personnalisés.

- Nous demandons des corrections rapides des compteurs pour le personnel ayant décalé ses horaires de travail
- Nous demandons que les horaires retenus pour ce personnel soient les mêmes que ceux du temps de travail moins une heure.

**Réponse :** *Pour la semaine 25, tous les compteurs ont été régularisés. Une nouvelle vérification va être menée cette semaine. En cas d'anomalie persistante constatée par le salarié semaine 31, il est nécessaire de se rapprocher de son gestionnaire paie.*

### 21. **DE PLUS EN PLUS DE SANITAIRES INDISPONIBLES**

De nombreux sanitaires (couloir HALL H, bâtiment C, etc.) sont inaccessibles : travaux, dégradations, inondations.

- Nous demandons que des travaux soient effectués au plus vite.

**Réponse :** *Les actions sont prises auprès de Vinci pour améliorer la prestation de nettoyage et de travaux dans cette zone.*

### 22. **AVANCEMENT PROJET DISPONIBILITE « SALLES DE REUNIONS »**

En fin 2016, suite à la énième question sur la disponibilité des salles de réunions, il nous avait été répondu qu'un groupe de travail devait faire le bilan des salles de réunions (nbre de places, matériels disponibles, nom des responsables de la gestion de la salle, etc...).

Cette action devait être menée en janvier 2017.

- Nous demandons le résultat de ce bilan
- Quand l'annuaire téléphonique sera-t-il mis à jour avec ces données et par qui ?

**Réponse :** *Plusieurs axes de réflexions sont en cours :*

*un premier concernant la lisibilité du libellé des salles dans outlook.*

*un deuxième concernant la mise à jour d'un tableau regroupant toutes les salles de réunions.*

*Ce tableau sera disponible dans l'intranet et mis à jour régulièrement. Il intégrera plusieurs informations dont la capacité d'accueil, le type d'équipement, le nom de l'assistante proche de la salle, les conditions de réservation (nombre de jours avant la date s'il y a une limite), .....*

*D'ici la mi-octobre, toutes ces actions seront finalisées.*



**23.     *DIVERS***

## QUESTIONS CFDT

### 24. VIE PRATIQUE & SOCIAL

#### 24.1. Restaurant d'entreprise

- *Y aura-t-il une fermeture de l'un des deux restaurants d'entreprise de TOSA cet été ?*

**Réponse :** *Une communication établissement va être réalisée sur le sujet dans la semaine. Buro+2 sera fermé 3 semaines à compter du 31 juillet.*

### 25. SOCIAL

#### 25.1. Forfait 214 jours

- *Combien de demande de passage à 214 jours ont été reçues ?*
- *Combien ont été refusées ?*
- *Ce contrat est normalement conditionné à une surcharge d'activité*
- *Ce contrat n'étant pas automatiquement reconductible d'année en année :*
- *Les salariés ont-ils signé un avenant à leur contrat de travail limité à 1 an ?*
- *Le retour à 210 jours se fait-il sur la base de leur salaire initial (réversibilité) ou par diminution de 3% de salaire (l'écart entre les deux méthodes étant de 0.1%)*

**Réponse :** *Cette donnée sera communiquée aux DP et au CE en septembre prochain.*

*Les Charges sont présentées en CE régulièrement et affichent une croissance évidente sur TOSA.*

*Ce contrat est conclu pour une durée d'un an et le salarié doit renouveler son choix de rester à 214j tous les ans, sinon, il retrouve son ancien forfait.*

*Les salariés vont se voir proposer un avenant à leur contrat de travail pour une durée d'un an.*

*Le retour au forfait 210 jours se fait sur diminution du salaire de 3%.*

#### 25.2. Forfait jours

Suite au nouvel accord, mais aussi à la restructuration, des salariés nous posent une question. Cette question à la base est simple, mais nous avons des difficultés à répondre : « Quelle est la définition de la journée dans le forfait jour ? »

- *Quelle est la définition de la journée dans le forfait jour ?*
- *Quelle est la durée minimale ?*
- *Y a-t-il des contraintes de présence dans l'entreprise pendant les plages fixes ?*
- *Quelle est la durée maximale ?*

**Réponse :** Le temps de travail des salariés en forfait jours est décompté en nombre de jours sur l'année. Ce temps de travail en jours sur l'année n'est pas adossé à une référence horaire annuelle ou quotidienne. Notre accord temps de travail précise que les salariés en forfait jours doivent respecter 12h minimum de repos quotidien. L'accord cadre Groupe sur le temps de travail ainsi que l'accord temps de travail TOSA précisent que la durée quotidienne de travail doit être limitée à 10 heures, sauf dépassements exceptionnels.

## **26. SUIVI DES ACCORDS**

### **26.1. Données temps de travail**

Afin de pouvoir suivre les données sur le temps de travail réel des salariés, nous vous demandons :

Pour les Ingénieurs et Cadres :

- Temps de travail > à 10H : Nombre d'alertes par e-mail en moyenne par semaine et par mois (réception d'un e-mail si au moins un jour de présence est > à 10H)
- Nombre de personnes concernées

Pour les Mensuels:

- Etat des heures supplémentaires effectuées pour récupération pour le mois, et nombre de personnes concernées
- Etat des heures supplémentaires effectuées pour récupération : cumul annuel
- Solde des compteurs des heures à récupérer au titre des heures supplémentaires effectuées
- Etat des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement pour le mois, et nombre de personnes concernées
- Etat des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement : cumul annuel
  - « ADER »
- Sorties après 18H10 : Nombre de salariés sortant après 18H10 en moyenne par semaine et pour le mois
- Horaire hebdomadaire : Nombres de salariés dont le temps décompté a été > à 41H80 hebdomadaire, (37H80 + 4H) en moyenne par semaine
- Nombre total d'heures écrêtées de ce fait, pour le mois
- Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine ayant un compteur bloqué à 15h
- Nombre total d'heures écrêtées de ce fait pour le mois
  - Ex-MIE »
- Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine et pour le ayant atteint ou dépassé les 10h

- *Sorties après 18H30 : Nombre de salariés sortant après 18H30 en moyenne par semaine et pour le mois*
- *Nombre de salariés présents le vendredi après-midi*
- *après 14h00*
- *après 16h00*

**Pour le personnel ex TOSA en juin 2017 :**

*Heures supplémentaires effectuées pour récupération sur juin 2017 : 10,13*  
*Heures supplémentaires effectuées pour récupération en cumul pour 2017 : 24.67*  
*Solde des compteurs des heures effectuées pour récupération : 414.52*  
*Solde des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement fin juin : 581.49*  
*Nombre d'alertes en moyenne (par semaine) si travail supérieur à 10h juin : 146.25*  
*Nombre de sorties après 18h10 (mensuels) juin : 51.40*  
*Nombres de personnes ayant eu un compteur à 4h juin: 16.80*  
*Nombres de personnes ayant eu un compteur à 15h juin : 20*

**Pour le personnel ex MIE juin 2017 :**

*Nombre de sorties après 18h30 (mensuels) : 7.40*

*Nombres de personnes ayant eu un compteur supérieur à 10h : 13.2*

*Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 16h00 : 0*

*Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 14h00 : 1*

---

**PROCHAINE REUNION : MARDI 26 SEPTEMBRE 2017**